



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

26 SEP. 2019

Le Greffier
Greffier

19132679

de

N° d'entreprise : 0417.180.271

Dénomination

(en entier) : VENS

(en abrégé) :

Forme juridique : SPRL

Adresse complète du siège : Avenue Léopold III, 28 à 7134 PERONNES

Objet de l'acte : Transfert de parts sociales et nomination

Après avoir délibéré, l'assemblée prend acte des résolutions suivantes :

L'assemblée générale extraordinaire de la SPRL VENS qui s'est tenue le 23 septembre 2019 au siège social de la société, a décidé de valider le transfert de parts suivant :

-Transfert de 298 parts sociales (soit 40%) de Monsieur VENS Jean [NN.53.04.23-111.49], administrateur de la société, domicilié au 7170 Manage, rue de Bascoup 337 vers Monsieur DIALLO Boubacar [NN.84.01.25-449.87], né à Ould Yengé (Mauritanie) le 25 avril 1984 et domicilié au 7170 Manage, rue de Bascoup 337.

En outre, il est convenu que Monsieur DIALLO acquiert le statut de co-gérant, et détient les mêmes pouvoirs que Monsieur VENS Jean.

Ces dispositions ont été prises par décision unanime des associés.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demande la parole, l'assemblée est clôturée à 16 heures.

Dont procès-verbal, fait et dressé en lieu et date identiques à ceux mentionnés ci-dessus.

L'administrateur,
VENS Jean

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/10/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).